



Education nationale pas d'affectation

Par **nicckky34**, le **30/08/2016** à **14:41**

Bonjour,

Je suis AESH (anciennement AVS) et suis allée ce matin signer mon CDD à la Direction Départementale des services de l' Éducation Nationale du Bas-Rhin. Normalement le lieu de notre affectation est toujours stipulé, or pour beug du logiciel je ne sais pas où je suis affectée et recevrai plus tard un avenant à ce contrat....En attendant le jour de la rentrée, je dois me rendre sur mon ancien lieu de travail tout en sachant que je risque à tout moment d'être affectée ailleurs suivant l'avenant. Il m'a été vivement recommandé de signer ce contrat même sans affectation sinon je ne pourrai pas être payée pour septembre. Mes questions : est-ce légal ? suis-je couverte en cas d'accident en allant sur mon ancien lieu de travail alors qu'aucun lieu de travail est marqué sur le contrat ?

Merci d'avance pour vos aides.

Par **P.M.**, le **30/08/2016** à **16:40**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique et plus particulièrement de l'Education Nationale...

Par **nicckky34**, le **30/08/2016** à **20:58**

merci pour l'aide!
cordialement.